



**COMPTE RENDU
REUNION DU BUREAU
REUNION DU 24 FEVRIER 2025**

Date de la convocation : 13 février 2025

Le vingt-quatre février deux mil vingt-cinq à 18 heures 30, le bureau du Syndicat du Bassin versant de la Vouge s'est réuni en les locaux du Syndicat, sous la Présidence de Monsieur Jean François COLLARDOT.

Nombre de délégués titulaires : 10

Présents : 9

Exprimés : 9

CC GEVREY CHAMBERTIN & NUITS ST GEORGES				Emargement
Monsieur	Jean-François	COLLARDOT	Président	Présent
Monsieur	Jean Luc	ROBIOT	VP Vouge Amont	Présent
Monsieur	Denis	PENNING	Secrétaire	Présent
CC PLAINE DIJONNAISE				
Monsieur	Alain	LEFEVRE	VP Varaude	Présent
Monsieur	Dominique	JANIN	Membre	Présent
CC RIVES DE SAÔNE				
Monsieur	Patrick	JACQUET	VP Vouge Aval	Présent
Monsieur	Jean Luc	BOILLIN	VP Bièvre	Présent
DIJON METROPOLE				
Monsieur	Jean Patrick	MASSON	VP Cent Fonts	Excusé
Monsieur	Jean Michel	VERPILLOT	Membre	Présent
Monsieur	Marien	LOVICHI	Membre	Présent

M. PENNING est secrétaire du syndicat

Assistant: Madame ZITO Florence (CLE Vouge), MM MORELLE Guy (Vice-Président de la CCPD), BUSQUIN Louis, PARUSSATTI Léo et BOILLIN Nicolas (SBV)

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du CR du 5 décembre 2024

Finances

- DOB 2025

12^{ème} programme de l'AERM&C

PPRE

- Entretien hiver 24-25
- Fiches Actions 2025 : point d'étapes

Travaux de restaurations morphologiques des cours d'eau

- Travaux sur la Vouge :
 - o Site de Gilly-lès-Cîteaux
 - o Site de Bessey-lès-Cîteaux (T1 et T2)
 - o Site d'Aubigny-en-Plaine / Brazey-en-Plaine / Magny-lès-Aubigny
 - DLE et Moe (T1 et T2)
 - Echéancier de réalisation des travaux (T1)

Syndicat du Bassin versant de la Vouge - 25 Avenue de la gare 21220 Gevrey-Chambertin

03 80 51 83 23 bassinvouge@orange.fr syndicat.bassin.vouge www.bassinvouge.com

- Point sur les démarches sur :
 - o La Bièvre entre Marliens, Tart et Echigey
 - o La Vouge à Saint-Nicolas-lès-Cîteaux
 - o La Noire Potte à Thorey-en-Plaine

Zones Humides

- Inventaire des Zones Humides / PGSZH : Point d'étapes
- Travaux 2025
- ENS de la Plaine de Cîteaux : Point d'étapes

Actualisation des EVP du bassin de la Vouge et de la Nappe de Dijon Sud – Délibération 2501

Etude prospective

- Étude prospective sur le Changement Climatique sur les bassins Tille, Vouge, Ouche et Nappe de Dijon Sud : Avancée de la Phase 7

Autres informations

- Climatologie, piézométrie et hydrologie
- PAPI : Tille, Vouge et Ouche
- Autres informations & questions diverses

Le Président présente les excuses de Mme BEAUNEE, MM MASSON et POULLOT. Il présent M. PARUSSATTI, nouveau chargé de missions ayant intégré le SBV depuis le 6 janvier 2025. Il précise que Mme PASQUWELAGE est à 100% en TT, suite à sa grossesse.

I. Approbation du CR du 5 décembre 2024

Le compte rendu, n'appelant aucune remarque particulière, est adopté à l'unanimité.

II. Finances – DOB 2025

Le Président précise que le document a été transmis avec la convocation de ce jour. Il explique que le DOB 2025 suppose notamment le lancement des démarches que sont :

- Des études nombreuses sur la NDS ;
- De l'actualisation des EVP BV Vouge et NDS ;
- Des études de restauration de la morphologie des cours d'eau ;
- Des travaux sur la Vouge à Gilly-lès-Cîteaux, Bessey-lès-Cîteaux / Izeure et Aubigny-en-Plaine (T1) ;
- De nombreux travaux de petite restauration (R1) sur la Vouge et le Layer principalement ;
- Des travaux de restauration de ZH à Tart et Saint-Nicolas-lès-Cîteaux.

Comme cela a été décidé antérieurement, aucune augmentation des cotisations n'est prévue en 2025.

Aucune prise de parole n'est demandée. Le Président proposera ainsi le Budget Primitif 2025 sur la base ce DOB.

III. 12^{ème} programme de l'AERM&C

Le Président précise que les principales actions portées par le SBV, ainsi que celles pour le compte de la CLE et l'InterCLE se trouvent est très largement confortées par le nouveau programme de l'AERM&C.

Voici quelques démarches et taux maximal d'aides :

- MAH1 Restauration des milieux aquatiques et humides dégradés

Travaux de restauration des fonctions dégradées des milieux aquatiques et humides jusqu'à 80%

- MAH2 Continuité écologique des cours d'eau

Equipement (passe à poissons, rampe, dispositif de dévalaison, rivière de contournement), jusqu'à 50% Effacement jusqu'à 80% ou 100% si l'ouvrage n'a pas d'usage économique au moment du dépôt de la demande d'aide et que le propriétaire de l'ouvrage abandonne le droit d'eau et il s'agit d'un effacement total.

- MAH3 Préservation des milieux aquatiques et humides
Maîtrise foncière jusqu'à 80%
- MAH6 Stratégies territoriales sur les milieux aquatiques, milieux humides et milieux marins
Animation territoriale et démarches contractuelles jusqu'à 80%
- ANIM Gouvernance locale de l'eau, urbanisme, têtes de réseau et démarches participatives
Animation SAGE et des démarches contractuelles jusqu'à 70%
- COM Communication, sensibilisation et éducation aux enjeux de l'eau
Actions multithématiques de communication, sensibilisation et éducation aux enjeux de l'eau jusqu'à 70%
- SUIV Surveillance environnementale
Dépenses d'investissement et/ou de fonctionnement liées à la mise en œuvre des programmes de surveillance complémentaires à la DCE jusqu'à 70%
- ECO 4 Partage de l'eau entre les usages
Études Volumes prélevables jusqu'à 70%

Le Président précise que le taux de financement des postes se monte désormais, au maximum à 70%.

IV. PPRE

Le Président transmet la parole à M. BUSQUIN.

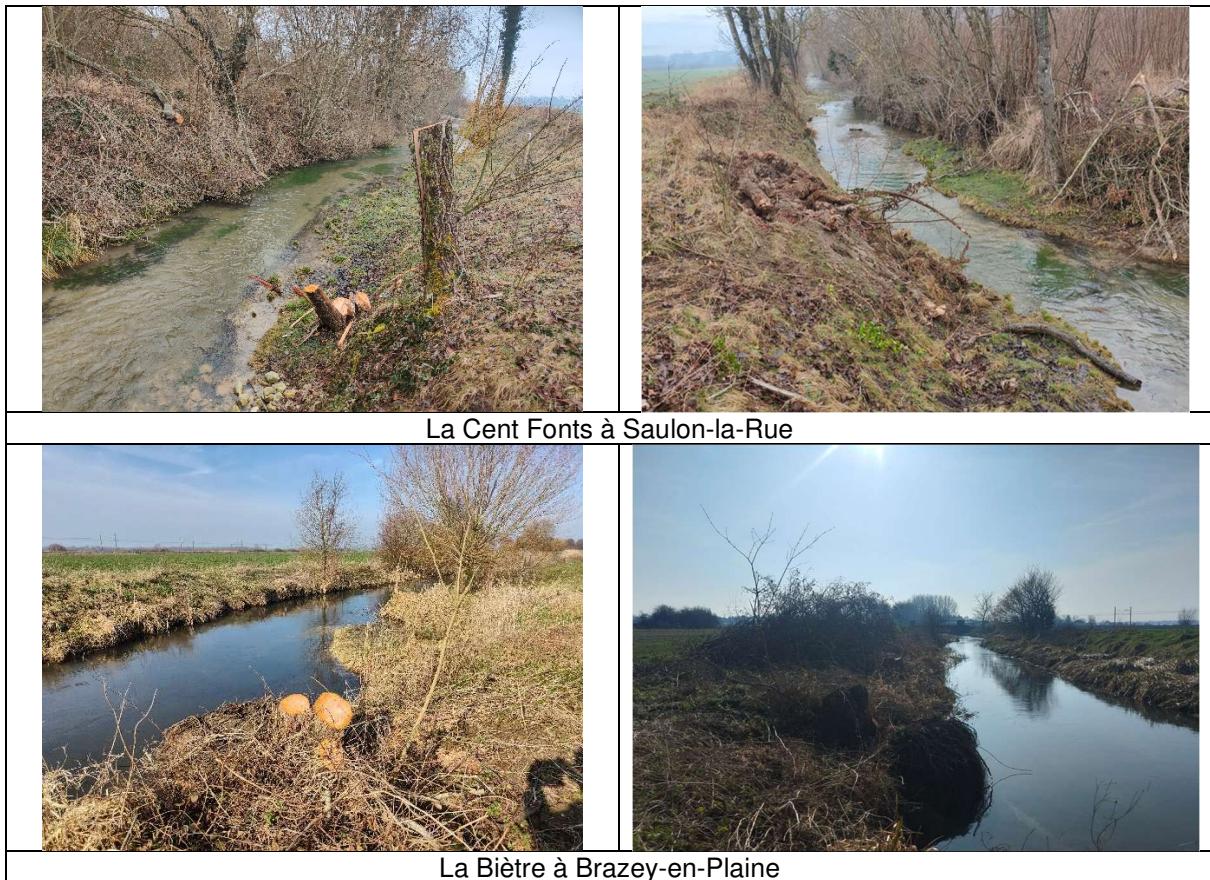
a. Entretien hiver 24-25

Pour rappel, désormais il n'y a plus de financement sur l'entretien. Dans la mesure du possible, celui-ci sera soit couplé avec la création d'épis de diversification, soit en cas d'urgence, soit suite à des interventions antérieures du SBV.

Des photographies illustrent les interventions du SBV. M. BOILLIN Nicolas rappelle que dans le cadre des travaux de restauration morphologiques, le SBV se doit d'intervenir au minimum 3 ans après leur fin.

Quelques planches photographiques :





Quelques questions se posent :

- M. MORELLE s'inquiète du manque d'entretien par les propriétaires ;
- M. BOILLIN Nicolas, rappelle qu'hormis l'urgence, l'entretien relève bien des propriétaires riverains (L.215-14 du CE). Dans l'absolu, le SBV pourrait faire payer les riverains suite à une mise en demeure préalable, mais dans les faits, cela est difficilement envisageable ;
- M. COLLARDOT rappelle la parution du guide par le SBV en 2024 ;
- M. LEFEVRE suggère d'avoir une liste d'entreprises qui peuvent intervenir rapidement pour le compte des propriétaires.

b. Fiches Actions 2025

M. BUSQUIN présente les avancées depuis le dernier bureau.

FA5 : Plantations de ripisylve sur le Ruisseau du Milieu à Barges/Noiron-sous-Gevrey

Depuis le dernier bureau le devis a été accepté par la SEB de CRBD, ainsi 250 plants seront replantés. Les travaux ont débuté hier (le 23 février).

FA7 Travaux de diversification sur la Varaude à Tarsul, Izeure

Les propriétaires ont donné leur accord pour la mise en place d'une diversification de la rivière.

FA13 : Gestion de l'érosion de berge sur la Vouge à Bessey-lès-Cîteaux (report 2024)

La reprise se fera bien en même temps que les travaux de restauration morphologiques de la Vouge sur cette commune.

FA20 : Travaux de diversification sur le Layer à Izeure et Saulon-la-Chapelle

Le principe a été acté par l'ONF, des devis sont en attente.

FA24 : Traitement d'une érosion sur la Vouge à Villebichot (La Moingotte)

Un rendez-vous le 29 janvier 2025 a permis un accord avec l'AF le 3 février 2025. Le SBV est dans l'attente d'un devis (retalutage et plantation sur une longueur de 300 m). Une convention sera signée avec l'AF de Villebichot et ces travaux ne devraient se faire que sur la fin d'année 2025, début d'année 2026 (pour des raisons budgétaires essentiellement).

FA26 : Création d'un abreuvoir et plantation sur la Vouge à Saint-Bernard

Il est envisagé la création d'un abreuvoir sur une future parcelle mise en prairie permanente et la plantation d'une ripisylve sur 150 m.

V. Travaux de restaurations morphologiques des cours d'eau

- a. Travaux sur la Vouge :
 - Site de Gilly-lès-Cîteaux

Une rencontre a été organisée avec l'AAPPMA de GLS afin de présenter à ses membres le principe d'interventions. Son président sera convié à la réunion de démarrage des travaux, qui ne sera organisée (au mieux) qu'après le 8 avril 2025.

M. MORELLE se fait l'écho de l'inquiétude des représentants de l'AAPPMA quant aux pêches de sauvegarde lors des travaux sur la Vouge.

M. BOILLIN Nicolas explique qu'il y a trois « sortes de pêche » :

- Les pêches d'inventaires (dernière réalisée sur site en 2022) ;
- Les pêches de sauvegarde avant les travaux (cad au printemps prochain) ;
- Les pêches de suivi pour évaluer l'évolution de la population piscicole après travaux (en N+1, N+3 et N+5).

- Site de Bessey-lès-Cîteaux (T1 et T2)

Les travaux de traitement de la ripisylve ont débuté [pour partie] sur la tranche 1 en décembre 2024.



Traitement de la ripisylve en RG de la Vouge à Bessey-lès-Cîteaux

Les travaux de traitement du reste de la ripisylve puis de l'aménagement du lit mineur devraient respectivement être engagés en mars puis en avril 2025 (au mieux) sur les deux tranches. Le SBV a levé l'option sur la seconde tranche de travaux (partie amont).

- Site d'Aubigny-en-Plaine / Brazey-en-Plaine / Magny-lès-Aubigny
 - DLE et Moe (T1 et T2)
 - Echéancier de réalisation des travaux (T1)

Une réunion avec les deux propriétaires (et les trois communes concernées) a été organisée sur site le 10 février 2025. Leurs accords écrits ont été signés à la suite. Un appel d'offres sur la rédaction du DLE et la Moe a été publié le 18 février 2025 (il se terminera le 11 mars). Le SBV escompte que l'AP autorisant les travaux soit signé entre juin et juillet 2025, afin de pouvoir publier l'AO sur les travaux

durant l'été 2025. La réalisation sur la première tranche de travaux est envisagée à l'automne 2025, sur les 515 ml de la RD de la rivière.

b. Point sur les démarches :

- La Biètre entre Marliens, Tart et Echigey

Des rencontres ont été organisées avec MM CHOPPIN (Tart) et MAILLOTTE Alban (propriétaires riverains) qui semblent être d'accord pour engager la démarche. Toutefois, M. MAILLOTTE demande que soit étudié la possibilité la remise dans son talweg naturel de la Noire Potte au droit de Thorey-en-Plaine. Le Président s'est engagé à étudier ce point qui nécessitera l'accord préalable des propriétaires.

- La Vouge à Saint-Nicolas-lès-Cîteaux

M. BUSQUIN rappelle que sur les 2,200 ml, le SBV a obtenu l'accord des propriétaires en 2024 et prévoit de les rencontrer de nouveau dans les prochaines semaines.

- La Noire Potte à Thorey-en-Plaine

M. BUSQUIN précise que le cours d'eau ne semble pas être dans son talweg naturel et inonde les terres agricoles aval. Il dit que ce projet pourrait avoir plusieurs intérêts :

- Remise dans l'état initial du cours d'eau ;
- Restauration d'une ZEC dans la forêt domaniale ;
- Restauration de ZH dans la forêt.

M. COLLARDOT précise qu'après rencontre avec M. PELLETIER, conseiller municipal de Thorey-en-Plaine et membre du SBV, il semble que la rivière ait été détournée dans les années 50 ou 60. Le bureau dans son ensemble pense effectivement qu'un projet visant à remettre la rivière dans son talweg naturel et reconnecter la zone humide en forêt pourrait être pertinente à plusieurs titres (protection contre les inondations, biodiversité et résilience des bois vis-à-vis des effets du Changement Climatique).

Le Président demande à ce que les techniciens prennent contact au plus tôt avec l'ONF, gestionnaire de la forêt domaniale d'Izeure. Il est acté que ce type de projet pourrait être envisagé sur le long terme après une large concertation de l'ensemble des intervenants.

VI. Zones Humides

a. Inventaire des Zones Humides / PGSZH

La MAJ de l'inventaire (2011) de toutes les ZH répertoriées sur le territoire du SBV est engagée et sera présenté fin 2025, avec le CEN (Conservatoire des Espaces Naturels) de Bourgogne-Franche-Comté avant d'envisager la mise en œuvre d'un PGSZH (Plan de Gestion Stratégique des Zones Humides) pour 2027. En l'état des finances et des actions déjà programmées sur le bassin versant, la rédaction de ce document ne semble pas être envisageable avant 2027.

b. Travaux 2025

M. BUSQUIN envisage de restaurer plusieurs mares :

- FA27 : Restauration de trois mares sur la commune de Tart ;
- FA28 : Restauration d'une mare forestière à Saint-Nicolas-lès-Cîteaux ;
- FA29 : Restauration de deux mares forestières à Epernay-sous-Gevrey.

Il dit qu'il faudra faire un choix, notamment pour des raisons budgétaires, et suite à l'accord (ou le refus) des propriétaires. Il s'agit dans tous les cas de sites de tailles modérées.

M BUSQUIN précise connaître un nombre substantiel de mares à restaurer sur le bassin versant, qui seront nécessairement inscrit dans l'inventaire qui sera remis à jour.

Une question se pose :

- Mme ZITO s'interroge sur la participation financière des propriétaires sur ces projets ?
- M. BOILLIN Nicolas rappelle, en l'état de la réglementation, qu'ils n'ont aucune obligation de protection.
- M. COLLARDOT pense dans le cadre réglementaire actuel que cela pourrait plus freiner leur restauration que l'inciter.

c. ENS de la Plaine de Cîteaux

M. BUSQUIN rappelle que l'ENS de la Plaine de Cîteaux a été labellisé le 25 novembre 2024 par le CD21. Suite à une réunion technique des gestionnaires, il est envisagé, la cogestion des sites par :

- Le SBV, l'ONF et la CCGC&NSG sur le marais de Poulot ;
- Le SBV et l'ONF sur les étangs de la ferme de Saule ;
- Le SBV sur les mares de la Chocelle ;
- Le SBV et l'ONF sur la zone des Étangs de Saint-Nicolas-lès-Cîteaux.

Ces diverses propositions devraient être validées lors d'un prochain comité de pilotage prévu le 11 mars prochain.

Pour ce qui concerne le Marais de Poulot, M. BOILLIN Nicolas rappelle que sa sauvegarde et sa restauration sont liées au devenir du canal de la Cent Fonts (cf. § INFRA).

Mme ZITO s'interroge sur le devenir de ce Marais et sur le positionnement technique des acteurs de l'ENS ? M. BUSQUIN relaie les inquiétudes de pérennité de l'ensemble des techniciens sur ce site.

Le Plan de Gestion (PG) devrait être présenté en septembre 2025. M. BUSQUIN pense qu'un PG spécifique des mares de la Chocelle est possible.

* * * * *

Pour conclure M. PARUSSATTI dit être à la disposition des élus et rappelle qu'il sera le principal référent des projets de restauration des cours d'eau du bassin.

VII. Actualisation des EVP du bassin de la Vouge et de la Nappe de Dijon Sud

M. BOILLIN Nicolas rappelle les étapes précédentes qui ont ralenti le lancement de l'Appel d'Offres :

- Suite à des échanges avec les services de l'État, il a été acté, sur la base des résultats de l'étude (définition des DMB, DOE, DCR), que la CLE de la Vouge sollicitera les services de l'État (DDT et DREAL) pour modifier les seuils de sécheresse de référence sur la station de Saint-Nicolas-lès-Cîteaux ;
- Le CCTP ayant été validé par l'ensemble des partenaires, l'Appel d'Offres de l'études sera publié dans les prochaines semaines après la réception récente du document méthodologique du BRGM (méthodologie de définition des niveaux piézométriques).

Il rappelle qu'en 2010-2012, le coût initial des EVP fut de 190K€.

Délibération 2501

Le Président rappelle que dans le cadre de la mise en place de la Zone de Répartition des Eaux sur le bassin de la Vouge et la nappe de Dijon Sud, une Étude des Volumes maximum Prélevables a été diligentée entre 2010 et 2012. Ces études se sont traduites par l'adoption de DMB et d'EVP dans le SAGE de la Vouge de 2014 (PAGD et Règlement).

Depuis cette date un bilan adopté en 2021 par la CLE de la Vouge a montré que le retour à l'équilibre entre les besoins et la ressource en eau est encore loin d'être atteint malgré le respect de l'ensemble des règles. Ce déséquilibre récurrent s'explique pour partie par les effets du Changement Climatique sur les ressources superficielles et souterraines.

Conformément à l'Orientation Fondamentale 7 du SDAGE RM et plus particulièrement à ses dispositions 7-01, 7-04 et 7-07, il est proposé de mettre à jour les deux volets de l'EVP de 2012. Cette étude s'intégrera dans la procédure de révision du SAGE de la Vouge qui sera lancée dans l'année 2025.

L'étude estimée à 100 K€ TTC peut être financée par l'AERM&C, dans le cadre de son 12ème programme ainsi que par le Conseil Départemental 21 et / ou la Région BFC.

La partie de dépense relative à la nappe de Dijon Sud est prévue dans la convention de participation à l'Inter CLE de l'année 2025.

	Coût TTC	AERM&C	CD 21 / CRBFC	SBV / Inter CLE
Actualisation EVP	100 000 €	70 000 €	10 000 €	20 000 €

Le bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- CONFIRME le lancement de l'actualisation de l'EVP BVV et NDS ;
- APPROUVE le plan de financement décrit ci-dessus ;
- NOTE que les dépenses engagées par le SBV, pour le compte de l'Inter CLE, sont inscrites dans la convention 2025 ;
- INSCRIT les dépenses aux budgets 2025 et 2026 ;
- CHARGE et AUTORISE le Président à signer tous documents relatifs à cet objet, notamment les demandes de financements auprès de nos partenaires financiers.

VIII. Etude prospective Tille, Vouge, Ouche et NDS

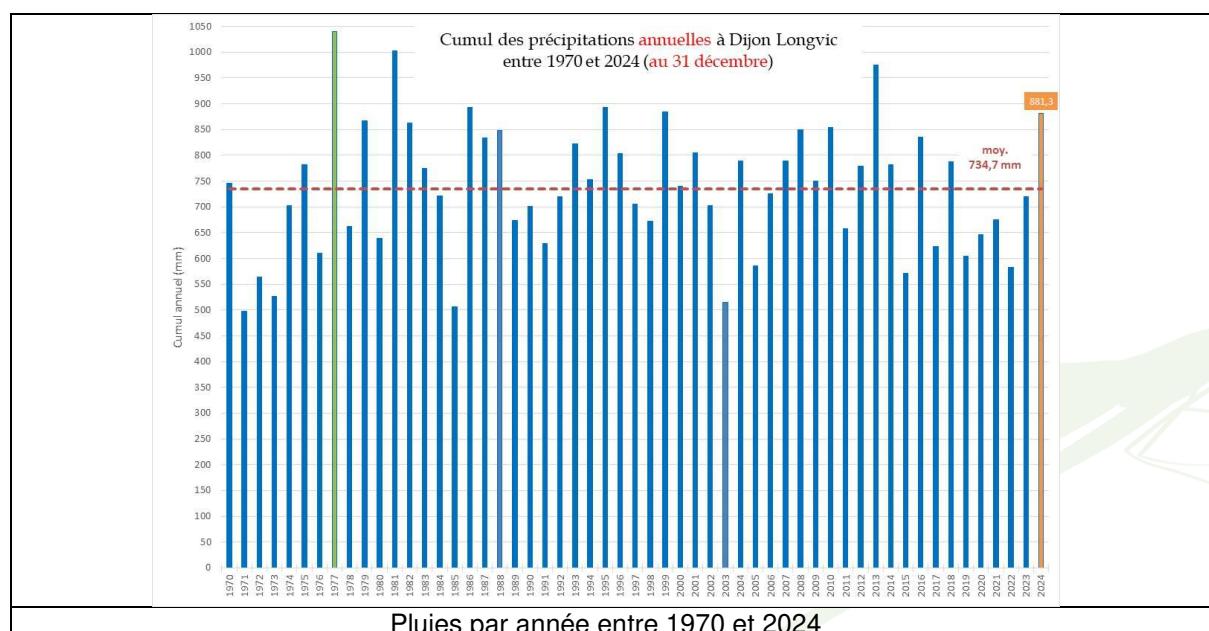
Pour mémoire, la stratégie a été adoptée en CLE de la Vouge (le 14 novembre 2024) puis en Inter CLE. Les plans d'actions (phase 7) sont en cours de rédaction et des ateliers thématiques (Agricole, Aménagement territoire, AEP, Syndicats de rivières) seront organisés dans les prochaines semaines. Il sera impératif d'y participer le plus largement possible. Les quatre PAO (Plans d'Actions Opérationnels) seront présentés pour validation en CLE en juin 2025 puis au SBV.

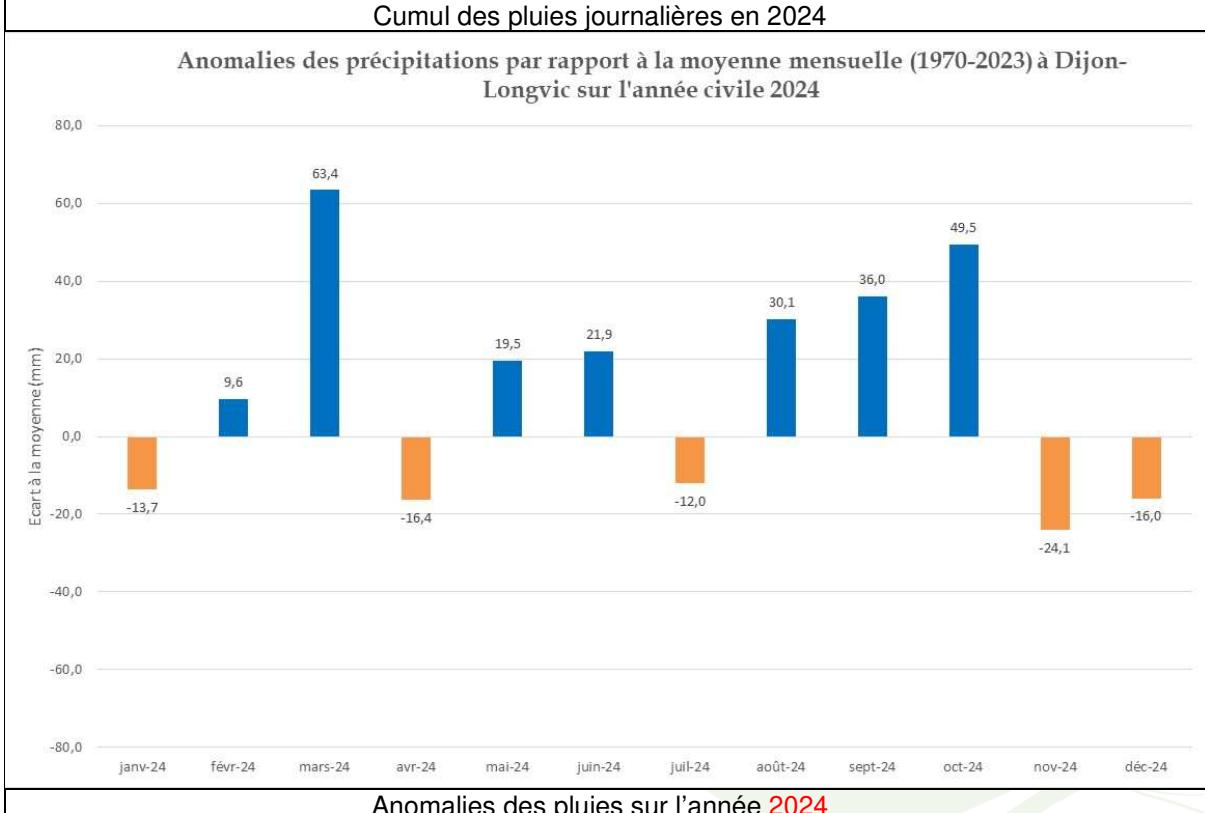
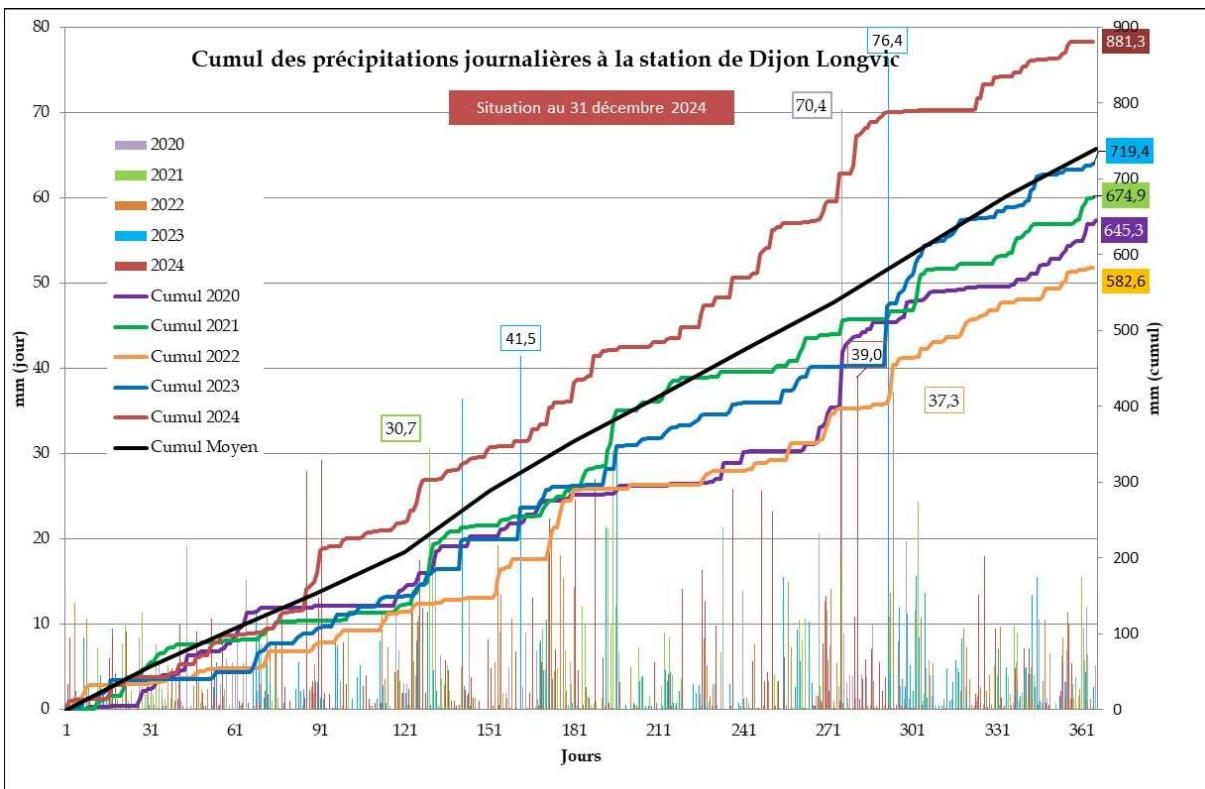
IX. Autres informations

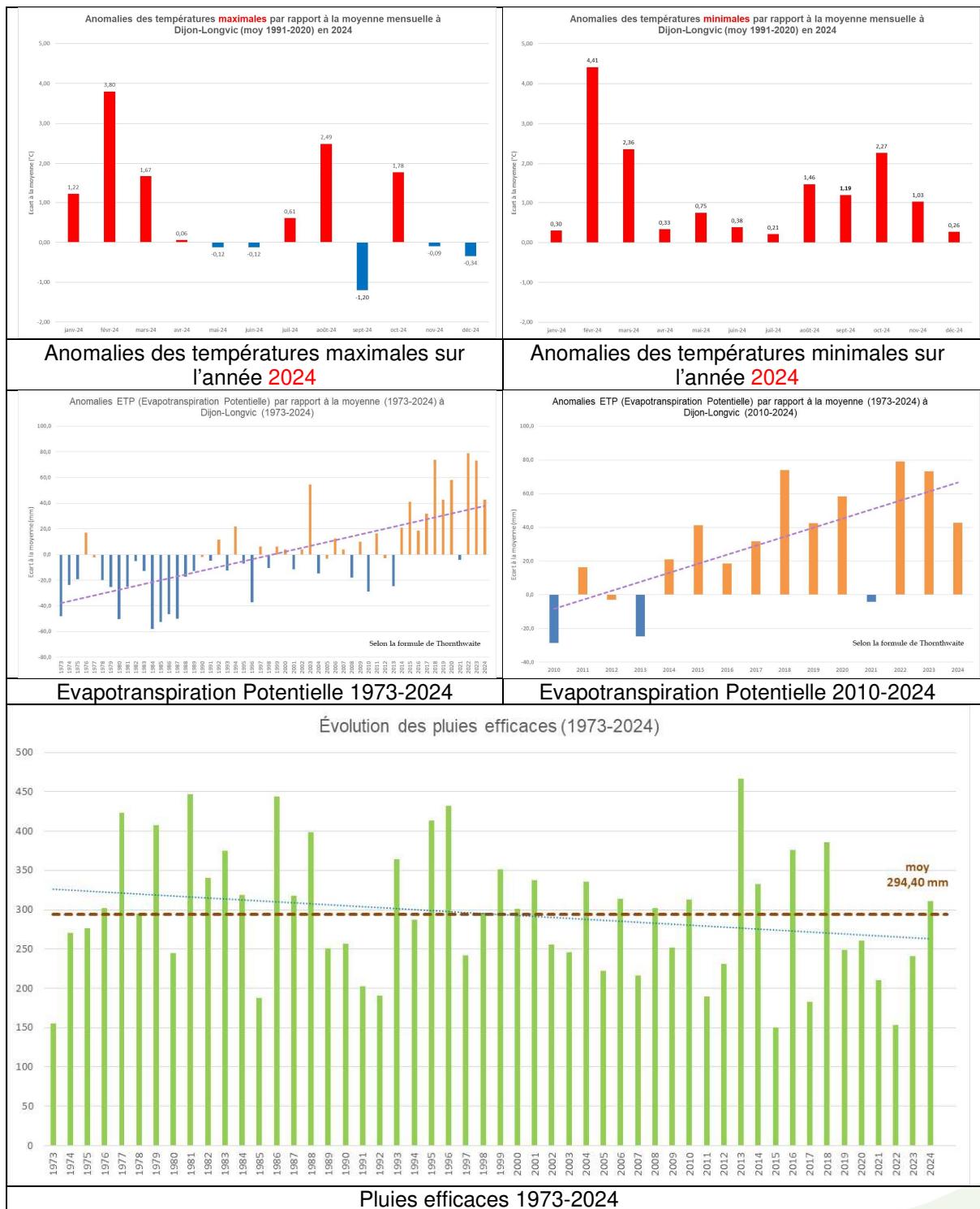
a. Climatologie, piézométrie et hydrologie

M. BOILLIN présente les données 2024 :

- L'année a été excédentaire. Il s'agit d'une première depuis 2018 ;
- Il a plu **881,3 mm** soit 20% de plus que la moyenne annuelle (734,7 mm) constatée entre 1970 et 2023 à la station de Dijon-Longvic.
- 6 années (depuis 1970) sont plus pluvieuses notamment :
 - o 1977 : 1 040,8 mm ;
 - o 1981 : 1 002,2 mm ;
 - o 2013 : 974,5 mm,
- Sur l'année hydrologique (septembre 2023 – août 2024), l'excédent est encore plus marqué et se monte à 156,4 mm ;
- En 2024, il a eu 5 mois à plus de 90 mm, dont 2 à plus de 100 mm :
 - o Mars = 112,9 mm ;
 - o Octobre = 119,9 mm.
- Sur l'année glissante comprise entre le 18 octobre 23 et le 17 octobre 2024, il est tombé 1 052,8 mm ;
- Les températures minimales et maximales sont restées au-dessus des normales ; particulièrement les minimales ;
- L'hydrologie des rivières et le niveau des nappes ont été soutenus durant l'été 2024.



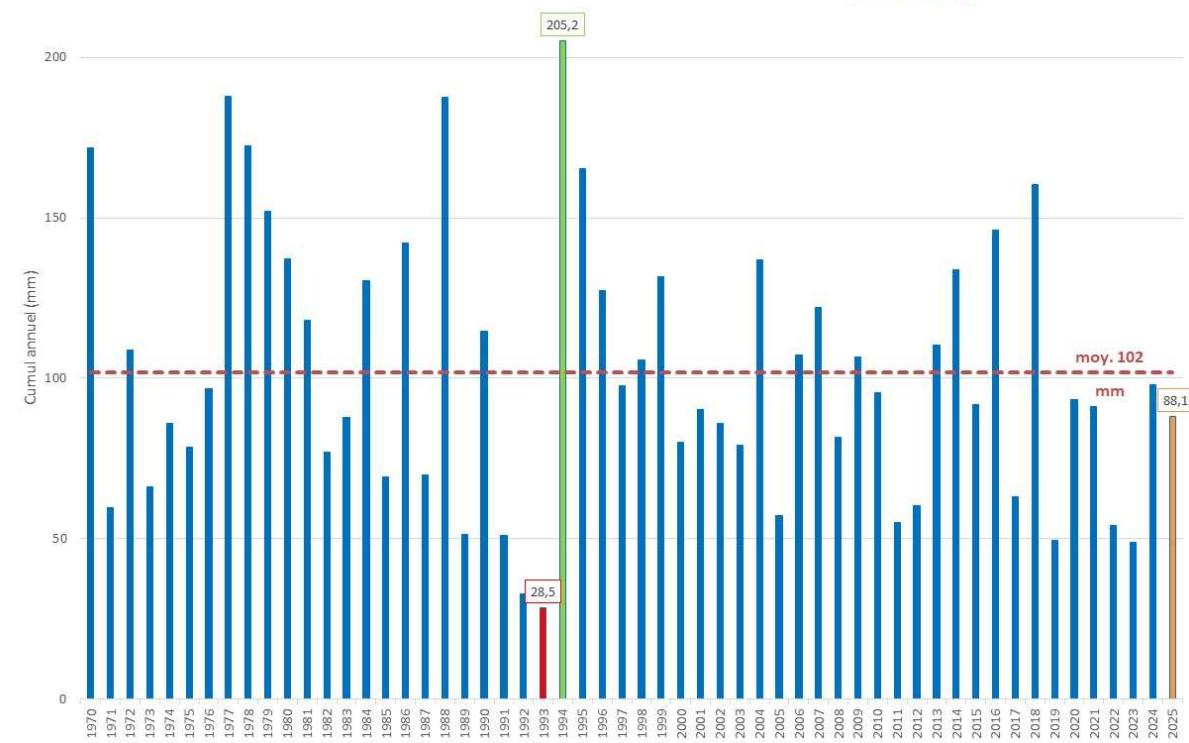




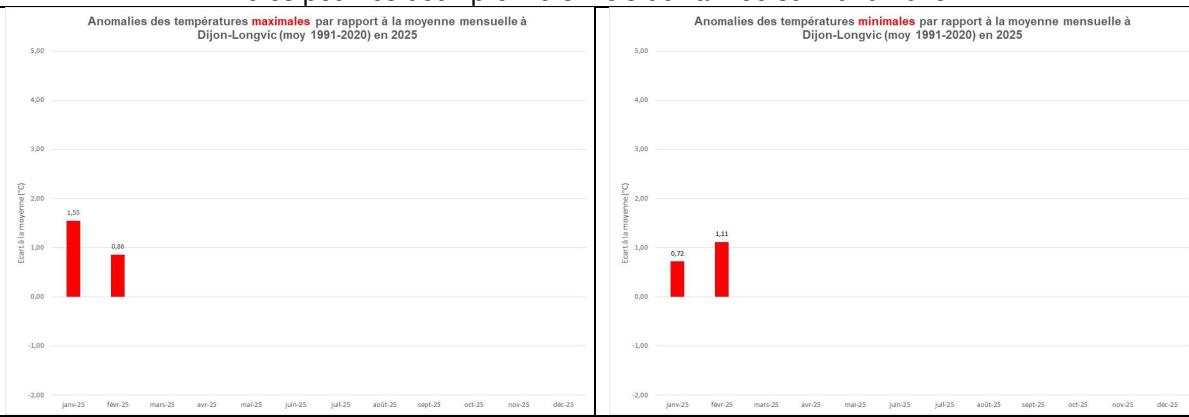
Quelques chiffres sur 2025 :

- Il a plu **88,1 mm** depuis début janvier 2025 pour une moyenne de 102 mm (sur les deux premiers mois) ;
- Les températures sont plus hautes que les moyennes (~ 1°C) ;
- Les niveaux des nappes sont au-dessus des moyennes
 - o La NDS est remontée de 0.6 m en 64 jours) ;
 - o Au 5 février 2025, le niveau de la NDS est **plus haut que 41 années** mais seulement plus bas que 4 années (1982, 2000, 2003 et 2014) et se trouve 1,2 m au-dessus de la moyenne.
- Les débits des rivières soutenus.

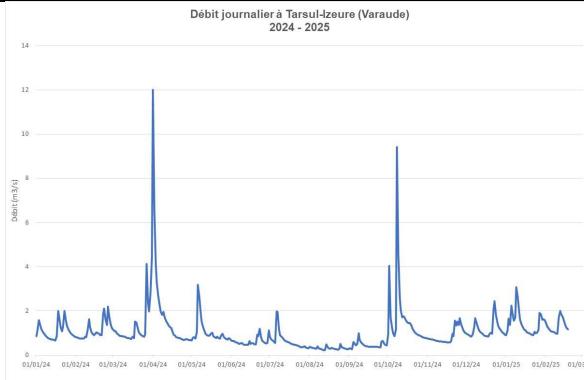
Cumul des précipitations à Dijon Longvic entre 1970 et 2025 (Janv. et Fév.)



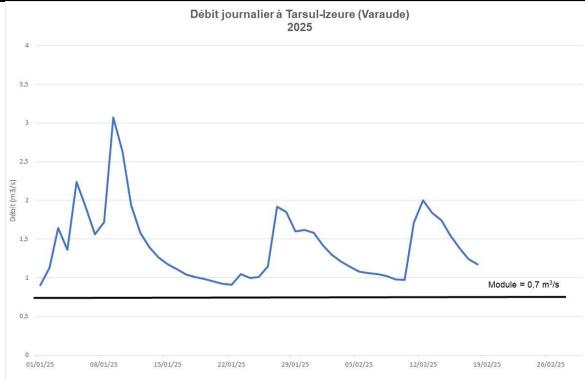
Pluies pour les deux premiers mois de l'année sur 1970-2025



Anomalies des températures maximales sur l'année 2025



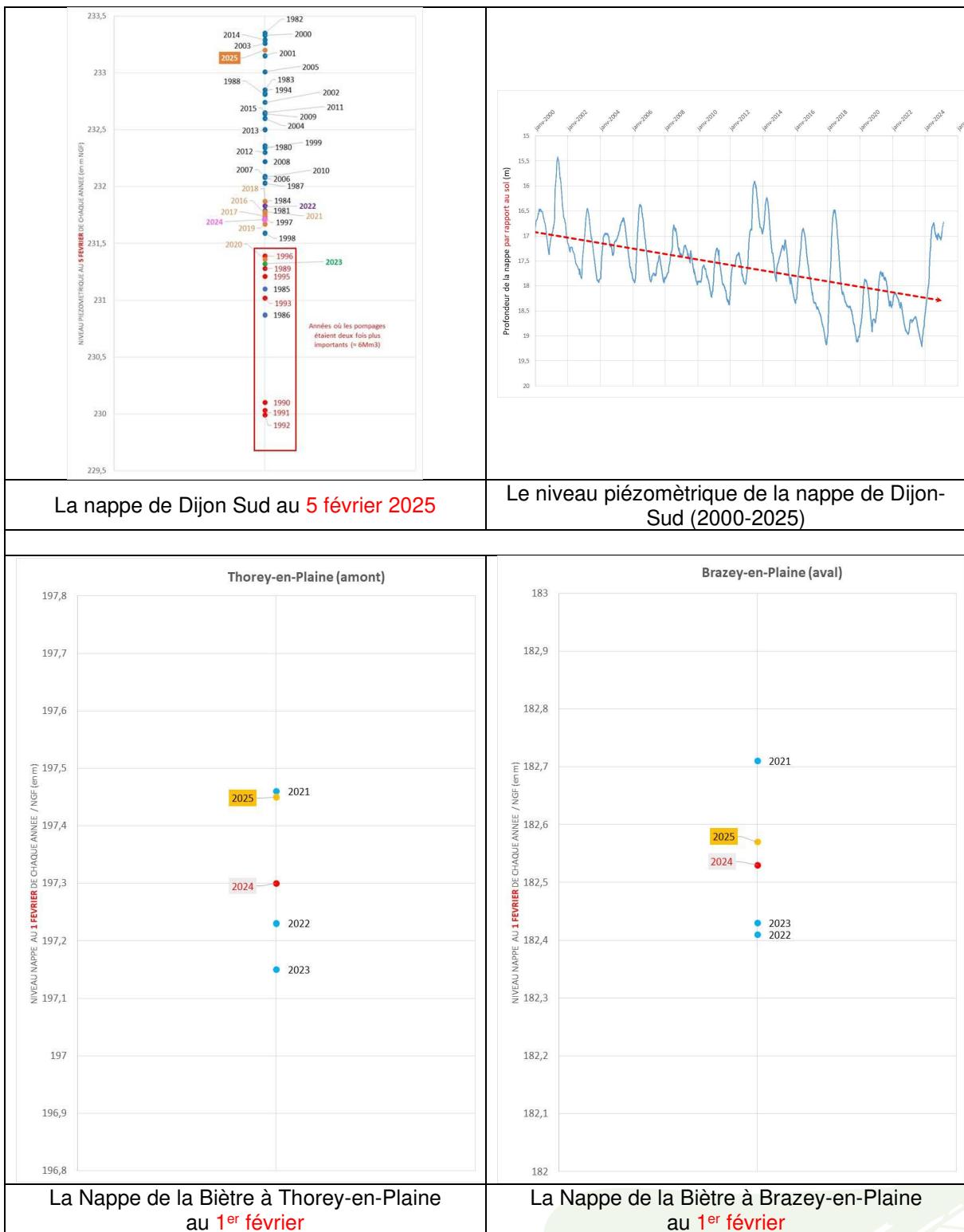
Anomalies des températures minimales sur l'année 2025



Débit journalier à Tarsul-Izeure

Syndicat du Bassin versant de la Vouge - 25 Avenue de la gare 21220 Gevrey-Chambertin

📞 03 80 51 83 23 📩 bassinvouge@orange.fr 🌐 syndicat.bassin.vouge 🌐 www.bassinvouge.com



La tendance climatique à trois mois (mars 2025 – mai 2025) semble montrer une période nettement plus chaude et plus sèche que les moyennes interannuelles.

b. PAPI : Tille, Vouge et Ouche

M. BOILLIN Nicolas rappelle que le SBV portera (au titre de l'axe 6) trois démarches :

- Mise à jour de l'état des Zones Humides du bassin de la Vouge ;
- Deux études de restaurations de ZEC_ZH sur Saint-Nicolas-lès-Cîteaux/Gerland (2025) et Esbarres/Brazey-en-Plaine (2026) – cf. CR du dernier bureau

Une première version du PEP (Programme d'Études Préalable) a été déposée le 20 décembre 2024. Il est en cours de modification et devrait être validé en avril 2025.

Il est possible de commencer de rédiger le CCTP des études et de faire l'AO mais pas de les notifier avant que le PEP soit validé par les services de l'État.

Un Cotech sur l'étude Saint-Nicolas-lès-Cîteaux/Gerland sera créé prochainement afin d'encadrer (dans un premier temps) la rédaction du CCTP puis de suivre l'étude en tant que tel.

M. MORELLE rappelle qu'une étude sur le ruissellement sera lancée entre 6 EPCI à FP, qui étudiera notamment les problématiques d'érosion viticole (CCGC&NSG) et d'inondation par la butte de Tart (CCPD) des villages situés en aval (notamment Echigey).

c. Autres informations & questions diverses

- L'ouverture totale de la vanne latérale du Pont Aqueduc a eu lieu entre le 27 janvier et aujourd'hui. Le fond du canal s'est nettoyé sur une vingtaine de mètres en amont mais aucunement en aval. Une réflexion est en cours par la CCGC&NSG.

Un débat s'engage :

- M. ROBIOT pense que l'ouverture a été trop tardive ;
 - M. COLLARDOT s'interroge sur l'efficacité de la manœuvre ;
 - M. BOILLIN Nicolas précise qu'il y a environ 80 cm à 1 m de sédiments tout le long de la levée de Noiron ;
 - Mme ZITO et M. ROBIOT disent qu'il faudrait empêcher l'arrivée des boues au niveau du Ru de Brochon. Ils disent qu'il aurait fallu que chaque année une partie des boues soit évacuée ;
 - Mme ZITO, MM ROBIOT et JACQUET souhaitent que le curage du canal soit envisagé par la CCGC&NSG propriétaire sur 11 km du site ;
 - M. JANIN explique être intervenu, au titre de la commune d'Aiserey, sur l'Oucherotte afin de faucarder et d'évacuer des sédiments qui s'accumulent au droit du seuil aux sirènes ;
 - M. COLLARDOT s'interroge sur le devenir du canal, eu égard aux coût et technique à engager pour sa restauration pleine et entière. Il renouvelle sa volonté de le restaurer.
-
- Concernant le Moulin Civri à Gilly-lès-Cîteaux, un rendez-vous s'est déroulé le 19 décembre 2024 sur site avec le propriétaire puis un point téléphonique avec le Sous-Préfet le 28 janvier 2025. Le SBV est dans l'attente d'un RDV avec les propriétaires (accompagnement sur les mesures à mettre en œuvre) lors d'un prochain épisode pluvieux.

M. COLLARDOT explique que pour améliorer la situation (curage partiel et ouverture de la chambre d'eau) le coût est faible, mais qu'il s'interroge sur la réelle volonté des propriétaires de mettre en œuvre quoi que ce soit.

Dans le contexte actuel, les membres du bureau pensent que pour que la situation s'améliore, il faudrait que le droit d'eau soit abrogé.

* * * * *

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 20h45, rappelle que le prochain conseil syndical se déroulera le 31 mars 2025 puis invite les membres du bureau à partager le verre de l'amitié. Il remercie le personnel pour leur présentation.

